

La réflexion de ce mémoire va porter sur la question de la distinction migrant et réfugié en France.

Pour cela, je vous propose à travers celui-ci de remonter le temps, de suivre et de redécouvrir l'histoire de la France sous l'œil des politiques d'asile et d'immigration.

Nous verrons comment celles-ci vont se voir modulées au fil de l'évolution de notre société, des choix de nos politiques, de leurs alliés et des besoins de notre pays.

Ainsi que les outils et systèmes administratifs qui seront mis en place pour gérer leur accueil.

Le but sera de voir à travers les changements qui s'opèrent quels sont les critères sur lesquels étaient attribué le statut de réfugié et comment ils étaient distingués des migrants.

Pour arriver à nos jours où je vous propose d'analyser les origines des départs des migrants afin d'en comprendre les raisons et causes de départ. Afin de voir si le statut de réfugié ne mériterait pas d'être revu et redéfini.

RÉFUGIÉ ? MIGRANT ?

La France et sa politique d'asile

**Retour historique sur une
distinction migrants, réfugiés**

Mémoire de recherche,
DSAA 2023, ESDMAA, Lycée Jean Monnet, Yzeure
Sous la direction de Patrick Bourgne

Je remercie tout d'abord mon tuteur de mémoire, Patrick Bourgne, pour m'avoir aiguillé et conseillé tout au long de la rédaction de ce mémoire. Mais également toute l'équipe enseignante de l'ESDMAA qui m'a apporté aide et conseil pour ma réflexion tout au long de ces deux ans.

Je remercie Cécile Canel pour m'avoir apporté énormément de ressources et de références sur ce sujet qui sont venues enrichir ma démarche.

Mes parents, Isabelle et Martial, pour m'avoir soutenu tout au long de mes études. Je remercie de nouveau ma mère pour être à l'origine de ce sujet d'étude, pour sa contribution, son engagement et pour avoir pris le temps de relire ce mémoire. Je remercie ma sœur, Justine, qui me soutient et est toujours présente pour moi.

Je remercie Paul qui m'accompagne depuis 5 ans pour sa présence, ses encouragements et conseils qui ont contribué à me faire arriver où je suis. Merci d'être là dans toutes les situations.

Sans oublier Illona et Rizlane qui ont su m'apporter leur soutien et ont toujours été là pour moi.

Je remercie Benoit, Julie et tous mes camarades de classe pour les discussions aussi drôles que passionnantes et pour ces deux belles années à leurs côtés.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 8 |
| I) Gestion de l'immigration et de l'asile | 12 |
| La politique d'asile en France | |
| La politique d'immigration | |
| II) Un asile dit en danger | 34 |
| La figure du réfugié idéal | |
| Une culture de suspicion en hausse | |
| III) Mouvement migratoire et économie, un lien souvent oublié | 53 |
| Conclusion | 62 |
| Bibliographie | 66 |
| Sitographie | 67 |

INTRODUCTION

Qu'on en ait conscience ou pas, nous percevons le monde de façon binaire et cela depuis toujours. Cette démarcation vient mettre de l'ordre dans le chaos qui régnait auparavant et établir les bases de nos villes, pays, avec l'établissement des frontières, qui viennent séparer un dedans d'un dehors.

Et justifier l'apparition des lois, règlements etc... avec la séparation de l'autorisé et de l'interdit... Nous sommes amenés à cloisonner et opposer pour comprendre.

Présente depuis des temps anciens, nous retrouvons cette perception dans l'Illiade, Enéide, Ancien Testament et la Bible au sein duquel Dieu viendra mettre fin au chaos et crée notre monde "Dieu vit que la lumière était bonne; et Dieu sépara la lumière d'avec les ténèbres. Dieu appela la lumière jour, et il appela les ténèbres nuit.

Ainsi, il y eut un soir, et il y eut un matin: ce fut le premier jour." Genèse 1

C'est ainsi que dans la bible, Dieu créa par la suite les mers, océans, ciel et Terre. Toute ces création amène d'elle même des oppositions ou son créé à base d'opposition:

"Dieu appela l'étendue ciel. Ainsi, il y eut un soir, et il y eut un matin: ce fut le second jour."

"Dieu appela le sec terre, et il appela l'amas des eaux mers."

Dans cette perception du monde tout est blanc ou noir, bon ou mauvais, beau ou laid.

Toutefois cette perception n'est pas idéale car chaque personne à sa propre perception de ce qui est bon/mauvais, gentil/méchant etc.

Elle amène à considérer la différence comme menaçante et génère de la violence.

Mais ce n'est pas tout. Elle vient limiter nos points de vue, nos pensées, parce qu'à cause d'elle nous ne voyons que deux possibilités ou solutions, alors qu'en réalité, nous sommes face à une multitude de choix.

Elle va jusqu'à impacter nos relations sociales car une personne qui suit une vision binaire ne souhaite pas s'écarter de sa voie, elle ne fait pas de compromis vu qu'elle ne connaît pas d'entre deux.

Ainsi, elle suivra le choix qui lui va, en rejetant l'autre ainsi que toutes autres possibilités.

Elle est également dangereuse car elle amène à penser en tout ou rien, ce qui peut créer un sentiment de culpabilité, de malaise lorsqu'on ne respecte pas l'objectif que l'on s'était donné, mais également de la déception que l'on va projeter sur les autres car ils n'ont pas suivi notre vision.

Vous vous demandez sûrement pourquoi je vous parle de cela dans cet écrit sur la différence entre migrant et réfugié. Et bien parce qu'encore une fois ici nous nous retrouvons sur une opposition entre deux termes dont l'un est considéré comme bon et désirable tandis que l'autre comme mauvais (ce qui peut paraître exagéré mais il n'y a pas de gris dans cette logique) et indésirable.

Ainsi, je vais m'efforcer dans cet écrit de vous montrer comment la vision binaire à une place importante dans notre perception de ce qu'est ou devrait être un réfugié et un migrant.

Et participe au fait que de nos jours cette démarcation est plus floue qu'auparavant.

Cet écrit va être réalisé dans un ordre chronologique.

Dans un premier temps nous verrons la gestion de l'immigration et de l'asile dans la période d'après-guerre, avec un retour sur la politique d'asile en France et la politique d'immigration.

Nous verrons ensuite comment nous en sommes arrivés à la compréhension d'un asile en danger avec l'élaboration de la figure du réfugié idéal d'un côté et la montée d'une culture de suspicion de l'autre. Pour finir nous verrons comment les mouvements migratoires sont étroitement liés à l'économie.

I) Gestion de l'immigration et de l'asile

La politique d'asile en France

Après la première guerre mondiale, la France, comme toutes autres nations, doit se reconstruire suite à un bilan qui démontre des pertes énormes et un impact aussi bien sur le côté social, que politique et économique.

C'est dans cette optique que la France se place en pays d'accueil pour les réfugiés et surtout pour ceux qui vont venir de pays communiste. Toutefois elle va refuser d'accueillir ceux qui viendront de pays qui lui seront proches ou dont elle est en train de se rapprocher.

Nous allons voir à travers cette première partie, ce qui définit le statut de réfugié à cette époque et les organismes qui ont été créés pour s'en occuper.

La France n'est pas la seule à souffrir des conséquences de la guerre. C'est toute l'Europe qui se retrouve affaiblie à la suite de la première guerre mondiale.

Afin de prévenir de futures guerres et de rassurer les citoyens, la SDN : Société des Nations est créée. Pour promouvoir la coopération internationale et obtenir la paix et la sécurité, elle est introduite à la suite du traité de Versailles de 1919 (traité de paix entre l'Allemagne et les alliés).

C'est en 1920, au sein de celle-ci, que vont se développer les premières institutions d'aide au réfugiés et apatrides nommé les offices de réfugiés.

Les offices vont distribuer les certificats d'identité qui protègent de l'expulsion et du refoulement vers le pays d'origine, ainsi que le passeport NANSEN, qui leur permet de voyager.

Ces opérations sont principalement financées par le timbre nansen dont doivent s'acquitter les réfugiés.

Toutefois nous pouvons nous poser la question: qui va obtenir le statut de réfugié dans ce système?

À cette époque, l'attribution du statut de réfugié est basée sur la reconnaissance de l'appartenance à un groupe national, les Russes, qui seront le modèle du réfugié "de base", qui ont dû quitter leur pays et perdre leur nationalité à cause des Bolcheviks.

Il y aura aussi les Arméniens et les Assyriens qui seront reconnus de la même manière.

Les nationalités citées ci-dessus vont donc avoir des Offices des réfugiés qui leur sont propres. Dans un premier temps, il y en aura trois, une OCRR (office central des réfugiés russe) et 2 OCRA (Office central des réfugiés arméniens) ouverte en 1925.

Pour ces pays, les OCR viennent se substituer à des institutions qui ont disparu ou non jamais était présente sur le territoire français afin d'assurer la protection de leurs citoyens : ex-consulat, ambassade.

Les agents des OCR sont eux même des réfugiés ou membre d'anciennes ambassades, consulats... qui ont fermé et que les offices de réfugiés viennent remplacer.

Ce n'est pas tout, en effet, dans son livre Karen Akoka nous informe que les OCR représentent plus que des ambassades et des consulats pour les réfugiés :

"Les offices de réfugié de l'entre-deux-guerre apparaissent comme des représentation diplomatiques et consulaires d'un genre bien particulier, celles de régimes et d'États disparus ou mort-nés"¹

¹Karen AKOKA,
L'Asile et l'exil.
*Une histoire de la
distinction réfugiés/
migrants.* p.52



Ainsi l'Office des réfugiés Russe ouvre après la fermeture de l'ambassade de Russie en 1924 suite à la reconnaissance de L'URSS par la France.. En 1933 ouvre un Office des réfugiés pour les Géorgiens. Ici, aussi l'office, vient prendre la suite de La Légation de la République Georgienne qui va être fermée en 1933 après la signature du pacte de non agression entre Moscou et Paris. Les offices arméniens font la seule exception, ils sont créés afin de faire perdurer la République et la nationalité arménienne à la suite de l'échec d'édification d'un empire Armenien sur le territoire Ottoman.

Les Offices montrent la résistance aussi bien à la révolution, qu'aux annexions Bolchévique et Kémaliste, ou au soutien de la France à ses ressortissants.

La situation est inversée si les personnes qui demandent le statut proviennent de pays avec qui la France n'est pas en opposition politique. Elle va alors leur refuser le statut en soutien à la politique du pays. Les espagnols, italiens et des juifs d'Allemagne, qui fuient l'Italie de Mussolini, l'Espagne franquiste et l'Allemagne nazie (avant 1930) se verront refuser le statut de réfugié et aucun OCR ne sera créé afin de les accueillir. Les juifs pourront finalement obtenir le statut de réfugié en 1938, qui sera beaucoup plus limité. En effet, la France n'a pas abandonné l'idée de régler les problèmes avec l'Allemagne nazie à l'amiable.

Les offices de réfugiés vont être en action jusqu'en 1941 sous l'occupation de la France par l'Allemagne. Ils vont ensuite être remplacés par les Bureaux chargés des intérêts des apatrides. Ils seront à leur tour fermés à la fin de la 2^{de} Guerres mondiale, considérés comme une représentation du régime de Vichy et accusés d'avoir livré des réfugiés aux collaborateurs pendant l'occupation. Les OCR vont être rétablies sous la tutelle du ministère des affaires étrangères et la SDN puis

leur gestion va ensuite être donnée à l'ONU et plus précisément à l'OIR (Organisation internationale pour les réfugiés).

A la sortie de la seconde guerre mondiale, la France est considérée comme un pays en ruine, qui doit se reconstruire.

Sur le plan social, l'arrivée du droit de vote des femmes en 1944 ainsi que de la sécurité sociale pour tous les salariés montre des progrès notables, ainsi que des allocations en faveur des jeunes ménages et des familles nombreuses.

Du côté politique, le début de la IV^e république (1946) va plonger la France dans une instabilité gouvernementale jusqu'à sa fin en 1958.

Le déséquilibre démographique causé par les guerres mondiales va engendrer pour la France un besoin de main d'œuvre.

La France va également être confrontée à de nouvelles guerres: celle d'Indochine (1946-1954) et la guerre d'Algérie (1958) qui va mettre fin à la 4^{ème} république.

De par son entrée dans l'OTAN la France se place en alliée des Etat-Unis et du clan de l'Ouest. Elle vient s'inscrire dans le bloc occidental de la guerre froide (1947-1991) qui est pour un système politique démocratique et une économie capitaliste, tandis que le bloc opposé, communiste, propose un système politique social et un économie basé sur la propriété collective.

Dans ce contexte, quelle est la situation des réfugiés ?

Pour commencer, c'est à cette période que le droit d'asile est approuvé de par sa présence dans le préambule de la constitution de 1946: "Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République."

En seront fermement exclus, les collaborateurs du régime Nazis et des "Volksdeutsche"² (qui y seront réintégrés pendant la guerre froide) C'est l'OIR qui a pour but de: gérer et reconnaître le statut de réfugié, chargée de prendre soin et d'assurer la réinstallation des Européens rendus sans abri.

Une branche française va voir le jour, dont le personnel sera principalement composé de réfugié hongrois, polonais, tchécoslovaques, roumains et yougoslaves qui étaient pour la plupart d'anciens diplomates. Au sein de celle-ci, ils auront pour but d'examiner la possibilité de donner le statut de réfugié.

Pendant cette période d'après-guerre, l'OIR est chargée de rapatrier toutes les personnes qui ont été déplacées durant la guerre.

Pour ce qui est des déplacés soviétiques et de pays sous occupation soviétique, l'OIR les rapatrie de force en URSS, avant de les réinstaller finalement dans le bloc ouest au début de la guerre froide. L'Union soviétique s'opposera fermement à ce rapatriement, ce qui aura pour résultat que l'OIR ne comptera aucun Etat membre du bloc Est. Ce sera la première crise entre les 2 blocs.

La nouvelle définition du réfugié permet d'y intégrer les républicains espagnols et les autres victimes de régime phalangiste en Espagne. Un office central des réfugiés Espagnol (OCRE) est créé en 1945 (d'après le même modèle que les 3 autres) au moment de tension entre la France et l'Espagne justifié par son soutien au IIIe Reich. Cependant, en 1949, le ministère de l'Intérieur vient questionner la légitimité des agents espagnol à cause de leurs anciens statut de réfugié. Le ministère va alors les remplacer par des agents des renseignements généraux, ce qui va entraîner une chute du nombre de réfugiés Espagnol. Cet évènement montre les prémices d'un débat autour de la protection des réfugiés.

²Allemands dits "ethniques", personne qui ne viennent pas d'Etat ou la population est majoritairement allemande et qui n'ont pas la nationalité mais qui se définissent ethniquement et culturellement allemand.

Cette dernière doit-elle être confiée à un organisme international indépendant de toute tutelle étatique ou être confiée à un office national pris en charge par le pays de résidence.

La définition du réfugié va ensuite devenir internationale grâce à la convention de Genève de 1951.

Elle assure la continuité de la définition présentée plus haut mais l'ouvre à plus de personnes. En effet, ceux ayant obtenu le statut de réfugié le garde.

Ceux qui ne l'avait pas obtenue précédemment peuvent l'obtenir à condition qu'ils remplissent les conditions suivantes : crainte de persécution *“ du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinion politiques”*³ et qui de part ces craintes-là ne souhaite pas retourner dans son pays d'origine⁴ ou de résidence⁵.

Cette définition de la Convention de Genève laisse cependant une certaine liberté de manœuvre et de gestion des réfugiés dans les États qui les ont adoptées.

Toutefois, malgré la définition qui existe pour caractériser le réfugié, la distinction avec les étrangers à cette période est faible. Du côté juridique la distinction est bien ancrée, mais dans la pratique, l'administration va rencontrer des difficultés. En effet, les réfugiés ont les mêmes titres et aucun texte administratif ne les distinguent de la main d'œuvre d'appoint.

Pour les citoyens, les réfugiés sont des étrangers (ils sont d'ailleurs plus souvent qualifiés d'émigrés que de réfugiés), qui selon leur appartenance à un groupe ethnique particulier vont être sujet à des jugements stéréotypés.

L'ouverture du BOPRE (Bureau d'orientation et de placement des réfugié) vient les aider au moment de trouver un emploi

³ Chapitre 1, Article 1er de la Convention de Genève, *Définition du terme de “réfugié”*

⁴ Celui dont elle a la nationalité

⁵ N'a pas la nationalité mais y vis et ne peut être protégé par celui-ci car crainte de persécution

(propose des offres et visite médicale sans redevance).

Toutefois, malgré l'apparition de la catégorie "réfugié", ils ont continué à être jugé selon leurs appartenances à un groupe national particulier, d'après les périodes d'arrivée en France et les règlement et convention qui s'appliquent au différents groupes.

On va alors distinguer 4 groupes basés autour de ces critères:

- Les réfugiés statutaires qui sont les russes , arméniens, et géorgiens arrivés en France pendant la période de l'entre-deux-guerre;

- Les Néo Réfugiés représente les personnes qui ont fui après la guerre et qui ont été reconnues par la Convention de 1946.

- Les réfugiés Espagnol arrivés pour la plupart entre 1936 et 1939, Ils auraient pu faire partie des catégories citées ci-dessus cependant le fait qu'ils soient distingués montre bien qu'une attention particulière leur a été apportée. Notamment pendant la période où le communisme sera vraiment rejeté: "ce sont les communistes espagnols qui présentent pour lors le plus grand dangers"

- Les personnes déplacées sont les personnes qui ont été déplacées en Allemagne et qui se trouvent dans les zones d'occupation française pendant la Seconde guerre⁶.

Il est intéressant à relever ici, la différence dans les critères d'obtention du statut de réfugié à cette période. Comparativement à aujourd'hui, la notion de persécution est quasi inexistante (actuellement cette notion est indissociable à l'obtention du statut de réfugié). C'est sur celle d'allégeance que l'attention va être portée pendant les entretiens, le réfugié devra montrer un rejet de son pays d'origine afin d'acquérir le statut.

⁶ Karen AKOKA,
L'Asile et l'exil.
Une histoire de la
distinction réfugiés/
migrants. p.56

Même lors de l'élaboration de la loi sur l'Ofpra (en juillet 1952), elle sera très peu mentionnée lors de l'assemblée nationale et au Sénat. Le rapporteur les distingue des réfugiés sans employer la notion de persécution.

L'étranger est celui qui réside dans un pays dont il n'est pas ressortissant. Il reste sous la protection des représentants de son État. Le réfugié quant à lui a été obligé de quitter son pays, a perdu sa nationalité, il est déclaré déchu. C'est donc l'idée qu'il n'est plus protégé par son pays d'origine, car n'a plus la nationalité, qui fait de lui un réfugié. D'autres hommes politiques comme Daniel Meyers et Michel Debré définissent avec leur propre terme les réfugiés sans avoir recours à la notion de "persécuté".

Le premier dit qu'on les distingue des étrangers de par le mobile et la nature de migration. Le réfugié n'a pas le choix, il ne peut pas rentrer chez lui.

On a donc pu voir jusqu'à présent comment les relations qu'entretient la France avec les autres pays a pu impacter drastiquement l'accueil des personnes qui fuient leur pays d'origine. L'ouverture d'office propre à chaque groupe social composé d'anciens réfugiés, garantissant un haut taux d'acceptation rend visible cet accord. A cette époque c'est un régime de groupe qui prévaut sur l'éligibilité au titre de réfugié.

Nous allons maintenant voir ce que la création de l'OFPRA va apporter et modifier dans la politique d'asile en France (et aussi à l'étranger)

La création de l'OFPRA répond au débat sur l'attribution de la gestion des réfugiés à savoir : s'il fallait que ce soit une organisation internationale ou organisation nationale. Elle vient mettre fin au système international en proposant un système étatique d'ordre public sous la tutelle du ministère des affaires étrangères.

Pourquoi ce choix plutôt que de rester dans la continuité de ce qui était fait jusqu'à présent ?

La France souhaite devenir maître de sa politique d'asile. C'est aussi parce que les ministères avaient affirmé que l'OIR était devenu trop laxiste et accueillait trop de réfugiés.

Le but de l'OFPRA serait orienté vers la limitation des flux d'arrivée.

Cependant, le réel problème des précédents offices était tout simplement qu'ils n'intégraient pas assez les réfugiés dans la culture française.

Le contexte dans lequel apparaît l'Ofpra est emprunt à un climat d'indifférence de la part des médias mais aussi des politiques, notamment ceux qui sont chargés du traitement des réfugiés comme les ministres des affaires étrangères. Par exemple, Robert Schuman ne fera même pas le déplacement pour défendre le projet de loi autour de la création de l'Ofpra déposé par son ministère. La France, quant à elle, est dans un contexte assez proche de celui d'après guerre en ce qui concerne l'accueil. En effet, sa politique d'immigration est toujours ouverte car elle a besoin de main d'œuvre. Étant en pleine guerre froide, elle est un pays propice à accueillir aussi bien des étrangers que des réfugiés.

La création de l'OFPRA s'inscrit dans une envie de rupture avec les anciennes institutions. Cependant ce ne sera pas totalement le cas.

En effet, l'Ofpra va proposer un accueil proche de celui des Offices central des réfugiés

La majorité des agents qui vont le constituer sont d'anciens agents des offices et des réfugiés reconnus (majoritairement anciens diplomates dans leur pays d'origine).

De plus, elle va également assurer la place de consulat, ambassade comme le faisaient les OCR, la seule différence sera dans le fait qu'il n'y aura qu'un seul bâtiment pour toutes les ethnies.

“L’Ofpra apparaît ainsi comme le lieu où d’anciens opposants et représentants de régimes déchus, d’états annexés ou de gouvernement en exil délivrent le statut de réfugié à des compatriotes.”⁷

Un cadre de direction français va tout de même être imposé afin de “gérer” les officiers et de leur indiquer leur limite

Le bâtiment est scindé en 11 secteurs géographiques avec une exception: le secteur pour les apatrides et réfugiés HCR. Les officiers qui vont les composés vont être de la même origine que les requérants (seuls exceptions le secteur espagnol dirigé par un français).

Chacun de ces secteurs va agir de façon indépendante. Ils vont alors s’approprier les locaux, être comme à la maison, ce qui se retrouvera dans l’accueil qui sera proposé au requérant. Ainsi, comme le souhaitait le gouvernement français les officiers vont proposer un soutien et une assistance morale aux requérants.

Cette indépendance des bureaux et “l’autogestion” va toutefois se retrouver dans l’administration et la “paperasse”, puisqu’il n’y aura aucune harmonisation, des documents rédigés dans la langue d’origine.

Il arrivait même que ce soit les officiers qui remplissent les papiers à la place des requérants et prennent des décisions sans consulter la direction. Il y a une certaine liberté dans la gestion et l’attribution du statut de réfugié.

Les officiers et leurs actions ne sont remis en question à aucun moment.

Cela peut être dû au fait que l’Ofpra est dans une préoccupation d’intégration des réfugiés dans la société plutôt que de sélection.

On le remarque notamment avec l’absence de chiffres qui représente le taux d’accueil et de rejet et cela jusque dans les années 1970.

⁷ Karen AKOKA,
L’Asile et l’exil.
*Une histoire de la
distinction réfugiés/
migrants.* p. 97

Préférant offrir au requérant de quoi vivre une vie normale, c'est-à-dire: se marier, hériter, ouvrir un commerce, certifier un diplôme, divorcer, adopter, ouvrir un compte, acheter des biens, toucher des droits sociaux.

La fin des années 70 marque un revirement de situation dans la politique d'asile avec la notion de réfugié économique qui apparaît, mais également un souhait de mettre fin à la tolérance excessive, et cela pour tous les groupes nationaux. Toutefois, une certaine souplesse sera conservée pour les requérants en provenance de pays sous domination soviétique. Une certaine sévérité sera appliquée pour ceux en provenance de pays avec qui la France entretient de bonnes relations. Ce qui va être marqué par l'apparition des taux de rejet et taux d'accord enregistré dans les archives.

Un des derniers grands changements qu'il est intéressant d'énoncer dans cette première sous-partie est la signature en 1967 du protocole de Bellagio aussi appelé protocole de New York. Il vient élargir la convention de Genève aux non européens.

Nous reviendrons sur l'évolution du statut de réfugié plus tard, notamment parce que la question de l'asile va attirer l'attention, ce qui va entraîner un changement de mentalité.

La politique d'immigration

Comme on a pu le voir précédemment, la France est présentée comme un pays d'accueil aussi bien pour les réfugiés que pour les travailleurs étrangers.

Toutefois, les années 30 vont venir dépeindre une toute autre situation. En effet, la France va fermer ses frontières et tenter de renvoyer les immigrés chez eux. Elle fait face à une crise économique et, pour éviter de gros dégâts, elle va adopter une politique de protection de la main-d'œuvre nationale.

Ainsi les entreprises vont réaliser des licenciements massifs de travailleurs étrangers célibataires ou temporaires, n'ayant "aucune attache" en France autre que leur travail: ils peuvent repartir plus rapidement.

On va également faire face à une vague de refoulement et d'expulsion aux frontières de plus en plus fréquemment dans l'espoir de faire réduire les flux d'entrées.

De plus, la montée de la xénophobie se retrouve avec les définitions de bon et mauvais immigrés pour justifier de qui restent et ceux qui sont renvoyés chez eux.

La loi du 10 août 1932 vient implanter l'idée de quota en venant fixer un nombre maximum de travailleurs étrangers que peuvent accueillir les entreprises. Le nombre sera calculé en fonction des besoins du secteur d'activité. Si l'employeur ne respecte pas ces chiffres il risque une contravention.

Dans les années 1945, "

“ Le Général de Gaulle fait de l'impératif migratoire une de ses priorités, convaincu que le manque d'homme est la cause profonde des malheurs de la France et le principal obstacle à son redressement ”⁸

Ils se donnent alors des objectifs d'accueil afin d'améliorer la situation en France. A cette époque les refus se font rares.

Cependant, des ethnies vont être favorisées par rapport à d'autres afin de répondre aux intérêts nationaux. Ainsi vont être naturalisés en priorité des personnes venant de Belgique, Luxembourg, Suisse, Hollande, Danemark, Allemagne, Angleterre, et autres pays nordique contrairement aux Orientaux et Méditerranéens qui auront *“profondément modifié la composition de la population française depuis un demi siècle.”⁹* Ce qui est lié à la gestion de l'immigration en France à cette période, que nous développerons plus tard.

A cette période la politique d'immigration et la politique d'asile sont étroitement liées ce qui fait qu'elles vont être gérées de la même manière. Selon les différentes périodes de la France, on va se retrouver avec des gestions de l'immigration différentes:

- tournée vers une logique de police, c'est à dire qui exclut toutes personnes qui représentent une menace d'ordre social et politique (exemple anciens collaborateurs).

- une logique de population qui va sélectionner les étrangers les plus assimilables afin d'assurer le renouvellement démographique de la population française.

Ces 2 logiques sont étroitement liées et on a un but de sélection, ce qui se retrouve aussi dans l'accord du statut de réfugié.

En effet, toutes personnes qui ont commis des crimes de guerre dans leur pays d'origine, ne peuvent avoir le statut de réfugié.

⁸ Karen AKOKA, L'Asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés/ migrants. p. 58

⁹ Mouna VIPREY, Immigration choisie, immigration subie : du discours à la réalité, citation de Charles De Gaulle



-une logique de main d'œuvre, va fournir aux entreprises des étrangers tout en protégeant le marché national par des limitations selon secteurs et territoires.

L'ordonnance du 2 Novembre 1945 vient qualifier l'accueil des étrangers et donne une définition de ce dernier : *"tous individus qui n'ont pas la nationalité française, soit qu'ils aient une nationalité étrangère, soit qu'ils n'aient pas de nationalité"*.

Cette ordonnance va également introduire trois cartes de séjour différentes:

-la carte de résident temporaire d'une durée de 1 an, qui sera attribuée aux touristes, étudiants, travailleurs temporaires, tous ceux qui n'ont pas l'intention de fixer leur résidence principale en France mais également ceux à qui on n'a refusé d'attribuer un autre statut.

-la carte de résident ordinaire valable pendant 3 ans et renouvelable, attribuée à ceux désireux de s'installer en France pour un séjour de longue durée. Cette carte devait dans un premier temps être celle attribuée à tous les travailleurs étrangers mais ce fut majoritairement la carte de résident qui fut distribuée.

-la carte de résident privilégié qui est valable pendant 10 ans et est renouvelable automatiquement, donnée aux étrangers qui peuvent justifier d'une résidence en France non interrompue d'au moins 3 ans et âgée de moins de 35 à leur arrivée.

Ces titres vont permettre la distinction des différents types d'étrangers qui arrivent et logent en France.

La France veut maintenant s'assurer le monopole du recrutement des étrangers afin de contrôler l'identité et compétences des travailleurs entrant. C'est pourquoi elle crée l'ONI (Office National de l'Immigration) qui a pour but de contrôler mais aussi d'encourager les flux migratoires.

L'ONI est un établissement public sous la tutelle de 2 ministères différents:

- Le ministère du travail et de la sécurité sociale pour le recrutement des travailleurs.

- Le ministère de la santé publique et de la population pour les examens médicaux des étrangers. Car tout travailleur blessé ou malade est renvoyé dans son pays d'origine.

Pendant les 30 Glorieuses l'ONI, va se retrouver submergé sous les demandes de recrutement de main d'œuvre car le taux de natalité est en baisse. Toutefois, tout le monde n'est pas bon à prendre. Les travailleurs recrutés par l'ONI sont sélectionnés en fonction de leur pays d'origine.

Dans un premier temps ce sera une vague Italienne qui va arriver pour répondre à la demande.

Pour faciliter la sélection des travailleurs, l'ONI va ouvrir un centre qui sera dans un premier temps à Turin puis à Milan.

Puis ces actions vont s'étendre envers l'Espagne, la Tunisie, la Yougoslavie, le Maroc et la Turquie.

Ces actions principales dans les pays d'origine consistent à étudier les profils les plus intéressants d'après leur aptitudes physique et intellectuelle (mais aussi si elles représentent un danger, peuvent s'intégrer ou non en France etc).

En 1968, les employeurs vont recruter eux même 82% des travailleurs présents à ce moment là en France de façon illégale. Ce pourcentage laisse à penser que les démarches de l'ONI sont trop longues pour les entreprises car trop sélectives.

Dans l'hexagone ces actions vont être tournées vers la régularisation des clandestins présents sur le sol Français.

Ces travailleurs devenaient indispensables car la main-d'œuvre française s'adapte mal au travail demandé.

Ils sont voués à réaliser des tâches subalterne et précises par manque de qualification.

Un autre droit mis en place, le droit de nationalité, qui va avoir pour but de faire des français avec des étrangers dans un contexte de population française en baisse.

Ce droit de nationalité se base sur un équilibre entre le droit du sol qui donne la nationalité à une personne en raison de sa naissance sur un territoire donné et le droit du sang qui attribue aux enfants la nationalité de leurs parents quel que soit leur lieu de naissance.

Dans les années 1956 et 1975 le jugement des officiers change. On passe d'une étude minutieuse menée par les officiers, à une gestion de dossier basée sur des documents que fournissent les travailleurs étrangers afin de répondre aux requêtes de l'administration qui pourra ensuite le classer d'après des critères.

Avec cette démarche, nous faisons face à un souhait de faire une sélection directe en éloignant les travailleurs qui n'auraient pas de papier.

Jusqu'à l'année 80 il n'y avait (à part l'ordonnance de 45) aucune loi sur l'immigration.

Tout se faisait par Téléx (qui est un réseau de communication entre téléscripteurs).

C'est également ces années-là qui vont nous diriger petit à petit vers la fin de la politique d'immigration.

Cette transformation commence en 1974, avec la suspension de l'immigration du travail salarié liée à la crise économique causée par le premier choc pétrolier.

Les affaires des entreprises sont au plus bas. Elles font face à des restructurations, des licenciements massifs. Les travailleurs étrangers ne sont plus "utiles".

On va donc se retrouver dans une situation qui va être en total opposition avec ce à quoi on faisait face précédemment.

Une avalanche de lois qui vont être créées à chaque changement de gouvernement, afin de faire rentrer les travailleurs étrangers dans leur pays d'origine. Une loi va empêcher les femmes et enfants d'immigré de travailler. D'autres viennent durcir la politique d'immigration. Il y a aussi la loi Bonnet (1980) qui donne le droit d'expulser les immigrés qui trouble l'ordre public ou en situation irrégulière.

Le secrétaire d'État chargé des travailleurs et des immigrés va mettre en place "une aide de retour" de 10 000 francs qui sera donnée à tous ceux qui acceptent de rentrer définitivement dans leur pays d'origine.

Il y a également eu dans les années 77-78 des tentatives de renvoi forcé afin de se "débarrasser" de la main-d'œuvre maghrébine. A travers ces différentes mesures on peut voir comment le monde politique voyait cette main d'œuvre comme "une chose jetable".

Cependant, en 1981, avec l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir, la politique envers les immigrés va changer. Mitterrand supprime la loi Bonnet ainsi que l'aide au retour. Il lance une campagne de régularisation, avec au total 130 000 étrangers qui seront régularisés.

L'ONI va de son côté changer ses objectifs afin de s'adapter au changement de la société:

-elle va rejoindre le Réseau national d'accueil qui va s'occuper d'intégrer et informer les étrangers en France. Ses agents vont se charger plus précisément de l'accueil des travailleurs et de leurs familles en les orientant vers les services adéquats.

GALA

**25 CHANTEURS LE 2 FEVRIER
TOUS LES RENSEIGNEMENTS P. 2**

Espagne

**SEAT
LA
LUTTE
CONTINUE**

Page 8

Libération

Le 11 décembre 1975
N° 516
1,50 F
Suisse : 1,20 F S
Belgique : 1,50 F B
Pays-Bas :
0,85 Florins

Montpellier, après l'expulsion, samedi, des 150 immigrés en grève de la faim



Montpellier, samedi. Des 150 immigrés en grève de la faim ont été expulsés de Montpellier (Photo: Michel Tardieu)

LES « SANS-PAPIERS » : LA FACE CACHEE DE L'IMMIGRATION

- Deux militants arabes sur le point d'être expulsés.
- La lutte pour la carte de séjour et de travail continue.
- Le rassemblement des travailleurs arabes de Montpellier appelle à une grève de 24 heures, mardi.

UNE SEMAINE POUR BRETONNELLES

À Bretonnelles, commune qui donne sa Pléiade, la commune de Bretonnelles, département de la Mayenne, organise une semaine de manifestations pour le 15 décembre 1975. Les manifestations de la semaine de Bretonnelles ont pour thème la lutte pour la reconnaissance des droits des Bretonnelles. Les manifestations de la semaine de Bretonnelles ont pour thème la lutte pour la reconnaissance des droits des Bretonnelles.

Les manifestations de la semaine de Bretonnelles ont pour thème la lutte pour la reconnaissance des droits des Bretonnelles. Les manifestations de la semaine de Bretonnelles ont pour thème la lutte pour la reconnaissance des droits des Bretonnelles.

Aux lecteurs LES PANNES DE LIBÉ

Chers lecteurs, nous vous remercions de votre fidélité. Nous sommes heureux de constater que vous continuez à lire avec intérêt les pages de Libération. Nous sommes heureux de constater que vous continuez à lire avec intérêt les pages de Libération.

Montpellier, samedi. Des 150 immigrés en grève de la faim ont été expulsés de Montpellier (Photo: Michel Tardieu)

Le visage de la grève
Montpellier, samedi. Des 150 immigrés en grève de la faim ont été expulsés de Montpellier (Photo: Michel Tardieu)

Souscription : 40 millions d' AF • A ce jour, 18,1 millions

-elle va s'occuper de l'immigration familiale, en vérifiant si le travailleur qui veut faire venir sa famille a les ressources nécessaires pour subvenir à leur besoin et un logement convenable.

-elle va également aider les travailleurs pendant la période d'aide au retour en essayant de leur éviter un retour dans des conditions précaires. Elle va ensuite accompagner dans l'aide à la réinsertion dans le pays d'origine qui sera jugé meilleur que l'aide au retour.

La France a été une terre d'accueil jusque dans les années 80, que ce soit pour les travailleurs étrangers qui sont venus afin d'aider la France à se reconstruire après la période d'après-guerre, ou pour les réfugiés politiques.

Ces 2 catégories d'accueil auront permis à la France de se relever mais aussi de rééquilibrer sa démographie et sa population vieillissante.

A ce moment-là sa politique des frontières est ouverte car il était facile de rentrer sur le territoire et d'avoir des papiers. Même si la personne était rentrée de façon illégale, elle pouvait être facilement régularisée.

Après les années 80, nous allons le voir dans la partie suivante, le comportement de la France envers les étrangers et les réfugiés va changer du tout au tout. En effet, la France va aller vers une migration de plus en plus stricte, ou tout va être durci: les conditions d'entrée légale sur le territoire, mais aussi les conditions d'asile avec un durcissement de la convention de Genève. La France va entrer dans une phase de fermeture des frontières, démarche qui coïncide avec la montée de l'extrême droite en France.

Elle va également tout faire pour limiter les flux en doublant la surveillance près des frontières. Les réfugiés devront également redoubler d'effort afin de prouver leur statut contrairement à la période antérieure mais nous verrons qu'il y aura des exceptions (comme toujours !).

II) Un asile dit en danger

La figure du réfugié idéal

Nous allons voir la construction de la figure du réfugié et comment celle-ci est étroitement liée à la politique. Nous verrons comment cette figure et la fermeture de la politique d'immigration vont participer à la montée de la xénophobie française, avec des ethnies rejetées car jugé indésirable. Tout cela défendu sous la bannière de la protection d'un asile qui serait actuellement en danger.

Il y a toujours eu une catégorie de réfugiés qui représente pour le gouvernement la figure du réfugié "parfait" dans les années 40, il s'agissait des réfugiés russe.

Toutefois, ceux dont nous allons parler maintenant sont les premiers à avoir su toucher aussi bien les politiques, que les médias et l'opinion publique. Tout d'abord il est important de rappeler que la convention de Genève n'oblige rien aux pays pour ce qui concerne l'accueil.

C'est le pays qui choisit de proposer une politique d'accueil qui favorise les réfugiés par rapport aux étrangers.

La fin de la politique d'immigration va être marquée par un "événement" qui se place en total opposition avec ce que l'on a pu voir, il s'agit de l'accueil massif d'exilés Indochinois.

Nous allons donc voir en quoi ces réfugiés ont marqué un tournant, et ce qui a fait qu'ils sont devenus la figure du réfugié idéal.

Pour commencer, le mouvement migratoire des réfugiés indochinois sera le premier à être autant médiatisé.

En effet, des images percutantes de femmes, hommes et enfants sur des bateaux pleins à craquer ont atteint les téléviseurs occidentaux. Ce sont ces images qui ont fait qu'on les nomme les "boats people", même si certains arrivent par voie terrestre.

Ils seront soutenus par les politiques de tous bords, les intellectuels du moment et l'opinion publique. L'Ofpra les reconnaîtra alors directement en tant que réfugiés.

Cette acceptation par tous, va être rendue visible avec la musique "Un peu plus près des étoiles" du groupe Gold, qui va sensibiliser à leur cause et leur rendre hommage.

Elle va rencontrer un succès énorme avec près de 900 000 exemplaires vendus et restera de nombreuses semaines dans le top 50.

Mais alors que fuient c'est Indochinois ?

Il s'agit d'une réaction créée par le départ des militaires américains dans la péninsule indochinoise et plus précisément au Laos, Vietnam, Cambodge ou de nouveaux régimes se développent, il s'agit de la République socialiste du Vietnam tandis que le Laos et le Cambodge tombent dans le communisme. Certains fuient donc les nouveaux régimes, tandis que d'autres sont mis dehors.

La France et les Etats-Unis s'engagent donc dans la réinstallation sur leur territoire des exilés.

Mais pourquoi ?

Dans son livre, Karen Akoka parle de la responsabilité de la France envers son ancien empire colonial. En effet, leur accueil permet à la France mais aussi aux Etats-Unis de se débarrasser de la figure de persécuteurs qu'ils avaient pu avoir dans la période des deux guerres mondiales.



Ils y ont recruté de façon forcée plusieurs dizaine de milliers de tirailleurs et de travailleurs indochinois.

C'est également leur valeur sur le marché de travail qui va les intéresser. Ils arrivent en France, un an après la fin de l'immigration du travail ou certaines entreprises dans les secteurs non touché par la crise sont en besoin de main d'œuvre, notamment le secteur automobile. Ils vont alors permettre aux entreprises de "se débarrasser" de la main-d'œuvre maghrébine, car celle-ci est jugée trop politisé et syndicalisé (peut être un peu trop intégrée en France).

La main-d'œuvre indochinoise est reconnue pour sa docilité, son sérieux, sa discrétion, sa discipline, ce qui est important à cette période de grande grève et de lutte des ouvriers spécialisés.

Il ne s'agit toutefois pas des seules raisons.

"On s'efforce par tous les moyens, publics et privés, d'accréditer cet accueil comme un accueil de "réfugié". Il y a même plus, on s'efforce de le passer pour le seul accueil de vrais réfugiés [...] et on affirme que "tout indochinois égale réfugié". [...] on retrouve ainsi la vieille notion dépassé depuis des années : réfugié égale anticommuniste"¹⁰

En effet, comme par le passé, avec cet accueil, la France montre une nouvelle fois son opposition au communisme.

La prise en charge des réfugiés commence avec les États-Unis qui insiste auprès de l'ONU afin que soit tenue une réunion à Genève afin de décider du sort des exilés, à l'issue de laquelle sera adoptée une solution inédite: la réinstallation d'un quota prédéfini de Vietnamiens dans les pays occidentaux depuis les camps de réfugiés créés dans les pays d'origine. A la suite de quoi va être créé le Orderly Departure Program (par les Nations unies) afin d'éviter de nouveaux départs en mer et d'organiser les départs.

Va ensuite être créé le Comité national d'entraide (CNE) franco-vietnamien, franco-cambodgien,

¹⁰ Compte rendu de la réunion du bureau de France terre d'asile du 4 octobre 1979, cité dans J.P Masse "L'exception indochinoise" p144

franco-laotiens.

Il va participer à la sélection dans les camps de réfugiés en Thaïlande via son antenne à Bangkok tandis qu'en France il va assister les réfugiés dans leur démarche administrative, de recherche de logement et de travail.

Ce qui est important de préciser ici est que le CNE à un statut associatif. En effet, le gouvernement ne veut pas être rattaché à eux afin d'entretenir de bonne relation avec le pays d'origine (même s'il les soutient), ce qui montre encore une fois l'importance des relations politiques dans la prise en charge des réfugiés.

La politique d'accueil des réfugiés Indochinois va se présenter en 2 axes bien précis.

-Le premier concerne l'acheminement et la sélection des réfugiés.

Qui va être traduit par une politique dite de procédure organisée (ex: politique des quotas jugés trop péjorative). La France devra accueillir chaque mois un nombre défini de réfugiés sur son sol.

Il faudra attendre une vingtaine d'années pour que des chiffres soient communiqués. Ce fut 1000 personne/Mois qui ont été acheminés en France de 1975 à 1984, ce qui fait un totale de près de 130 000 réfugiés sud-est asiatique accueillis.

Pour ce qui est de l'acheminement en France, ils ont été embarqués dans des avions d'Air France et escortés par des membres de la croix rouge.

La sélection des réfugiés indochinois ne sera fera pas du tout sur la base de la convention de Genève mais sur les attaches et liens que pouvaient avoir les personnes avec la France. services rendus, connaissance de la langue,...

-Le deuxième axe va traiter de la gestion par le ministère de l'action sociale.

A leur arrivée en France, les réfugiés sont logés dans des centres de transit sur Paris, et la prise en charge de l'hébergement de tous les réfugiés

Des ouvriers nantais pour les palais d'Arabie

De retour d'Arabie Séoudite, deux intérimaires français racontent...

Lire page 15



Libération

100 F. - Dimanche 13 J. 8 F. - Samedi 12 J. 8 F. - Vendredi 11 J. 8 F. - Jeudi 10 J. 8 F. - Mercredi 9 J. 8 F. - Mardi 8 J. 8 F. - Lundi 7 J. 8 F.

100 F. - 100 F. - 100 F. - 100 F. - 100 F. - 100 F. - 100 F.



Mer de Chine: 80 000 morts

Si rien n'est fait d'ici le 19 juillet, date de la conférence internationale, 80 000 réfugiés vietnamiens et cambodgiens de plus auront «disparus» dans la mer ou dans la jungle, selon les statistiques de l'ONU

Tous les réfugiés d'Asie, soit, toujours qui n'ont fait que de vivre l'agonie de l'Inde et de l'Indonésie, le sort de nos réfugiés cambodgiens, tandis que les gouvernements français, le japonais et international sur les réfugiés d'Asie, en principe, se sont le 19 juillet : ceux d'Asie, en attendant à partir des statistiques de l'ONU

qu'il y a 10 000 réfugiés vietnamiens et cambodgiens de plus qui auront disparus en Asie sur le bord de la jungle.

Al, ce qui bruyant les autres, tandis que certains, les réfugiés sont toujours de la mer de Chine : en l'attente, les autres et commencent à apparaître même à « l'annonce des immigrants vers le bord de la mer » et en France, l'annonce parait sur le bord de

« l'annonce par le Vietnam » devant quelques jours supplémentaires, successivement vietnamiens et cambodgiens. L'indifférence de tout le monde de « grande » qui se voit autour lui être plus difficile contre les réfugiés des montagnes des Indes Népalaises et contre le sé de relief, c'est tout simplement. Et sur de Chine, tous les réfugiés de la gauche occidentale ont souffert. Tous les réfugiés de Chine, ceux...

Lire page 4 et 5

Energie: la planète en état de manque

Fait le cœur de soleil, demain la conférence des producteurs de pétrole à Doha et celle des auteurs la semaine prochaine à Tokyo

Lire page 2

Garges-les-Gonesse: le face à face entre les immigrés et les CRS continue

Les expulsions s'arrêtent devant le foyer Bonaparte et demandent du soutien

Lire page 7

Les accidents dans l'armée

Lire page 9

Demain dans Libération

Salsa: «du rhum dans les oreilles»
par Pierre Goldman



La traversée de Paris en short

6000 solitudes de coureurs de fond ont traversé la foule pour le «Marathon de Paris»

Lire page 9 et 10 (supplément sports)

accueillis est pris en charge par l'Etat. Il s'agit ici d'une première !

Tout le fonctionnement autour de l'accueil et accompagnement des réfugiés va être inédit. On va avoir une collaboration et répartition des tâches entre l'Etat, des collectivités locales et des associations.

L'Etat va s'occuper de tout ce qui concerne les quotas d'entrée, l'acheminement, la délivrance du statut, le financement.

Le CNE s'occupe de récolter des fonds, définit la politique nationale de l'accueil et l'insertion des réfugiés, et fait le lien entre association et pouvoir public. L'association France terre d'Asile coordonne l'accueil CPH.

Nous faisons face à la continuité de la distribution du titre de réfugié d'après l'appartenance à un groupe national, ce qui explique pourquoi, à cette période, aucun entretien n'est réalisé car tout était réglé par l'accord réalisé et la politique de quota.¹¹

Dans les années 80, les représentants du HCR critiquent les solutions de réinstallation mises en place, jugées trop attractives. Le représentant du HCR en Thaïlande écrit un rapport dans lequel il affirme que les Cambodgiens, Vietnamiens, Laotiens sont plus attirés par le programme que forcés de quitter leur pays par crainte de persécutions.

Il affirme également que les chiffres des quotas devraient être réétudiés car la seule raison derrière des taux aussi élevés et de nourrir les départs vers l'occident afin de déstabiliser les régimes communistes présents dans la péninsule indochinoise.

Il n'est pas le seul à le penser, il est rejoint par le représentant régional du HCR en Asie du Sud-Est, qui lui va jusqu'à affirmer que les exilés indochinois ne rentrent pas dans la définition donnée par la convention de Genève.

¹¹ J.P Masse
"L'exception
indochinoise"

On a donc ici un exemple d' "abus" de la politique d'asile, même si au départ l'accueil avait pour but d'accueillir les exilés indochinois persécutés ou mis dehors par les nouveaux régimes, ce n'est plus le cas pour les nouveaux réfugiés.

Malgré ces remarques la France ne réduit pas ces quotas et les flux d'arrivée ne décroissent pas tandis que les Indochinois continuent d'obtenir le statut de réfugié, car ils représentent un avantage politique.

Les représentants font remonter un souhait, que l'HCR recentre ses actions sur les vrais réfugiés plutôt que de participer à la stratégie politique des Etats.

Cet accueil hors du commun s'explique par les nombreux avantages qu'ils représentaient, c'est pourquoi l'opinion publique à amener l'Ofpra à fermer les yeux sur les écarts entre les récits des exilés et la convention de Genève ainsi que les fraudes qu'ils ont réalisées.

La notion de réfugié idéal est une construction purement politique créée par les pays occidentaux afin de mettre en place des stéréotypes sur ce qu'était et comment devrait se comporter un vrai réfugié.

L'établissement de cette figure du réfugié a été favorisé par la médiatisation qui les a encadrés, mettant en avant leur aspect de victime (que je ne nie en aucun cas ici).

"la dignité, la tenue et le courage de ces réfugiés, s'ils étaient aussi discrets dans l'avenir, nous aurions l'obligation d'aller vers eux pour les aider"¹²

Mme Simone Veil, Ministre de la Santé à l'époque.

Ces éléments vont en réalité permettre de mettre en opposition avec d'autres ethnies qui vont venir demander l'asile afin de voir s'ils rentrent dans la vision que l'on se fait d'un réfugié.

¹² Le Monde, Archive du 9 mai 1975 "M. Giscard d'Estaing : les Vietnamiens de culture française pourront être accueillis dans notre pays"

En réalité cela témoigne surtout de la xénophobie dont peut faire preuve la France et ses citoyens et qui va faire apparaître une culture de suspicion à l'égard de certaines ethnies. C'est ce que je vais vous démontrer dans la sous-partie suivante.

Pour montrer à quel point cette image du "réfugié idéal" n'est qu'une construction politique, nous pouvons nous pencher sur le traitement des Rohingyas qui quittent la Birmanie à la même période car ils font face à des violences dues à leur ethnie et religion.

Une culture de suspicion en hausse

Au moment où les exilés indochinois arrivent, les Rohingyas quittent la Birmanie à la même période. Ils font face à des violences dues à leur ethnie et religion, ils s'inscrivent ainsi dans la définition des réfugiés. Toutefois, ils ne recevront pas du tout la même attention que celle donnée au boat people. Le gouvernement Français va montrer qu'il n'est pas intéressé par leur cas, avec la solution d'accueil en totale opposition avec celui des indochinois qui va leur être proposé : le rapatriement en Birmanie.

Mais pourquoi cette indifférence ?

Parce que leur départ ne s'inscrit pas dans le contexte de la guerre froide, puisque la guerre civile lancée par les communistes est terminée depuis 1962.

En 1978, la Birmanie finit par accepter sous la pression des Etats Internationaux de signer un accord de rapatriement avec le Bangladesh. Les Nations Unis leur ont fait comprendre que s'il ne le signait pas, cela allait impacter l'allocation au développement que reçoit le pays, car les camps de Rohingya coûtent trop cher.

Même si les Rohingyas se sont révoltés de cette décision, ils ne furent pas écoutés et le HCR à même validé cet accord.

On a donc ici un bon exemple qui montre que l'accueil des réfugiés est avant tout basé autour de la politique et c'est au bon vouloir du pays d'accueillir / donner le titre de réfugié ou non. La médiatisation participe également beaucoup à rendre visible ce que vivent ces personnes mais ce ne fut pas le cas pour cette ethnie là.



Nous avons abordé plus haut la mise sous silence des fraudes commises par les ex-indochinois.

Les Zaïrois, ethnie venue d'Afrique ont également réalisé des fraudes. Cependant, une fois de plus, ils n'ont pas reçu le même traitement de faveur. Cela à même participé à leur refus d'obtenir le statut de réfugié.

Pour commencer, les fraudes Zaïroises ont été énormément médiatisées. Cela représente sûrement le seul fait pour lequel on parlera d'eux, cela contribuera à la mauvaise image, augmentant ainsi leur rejet car, les demandeurs suivants seront automatiquement soupçonnés de fraude.

En 1978, on va trouver des propos alarmistes dans des rapports de l'Ofpra, comme quoi il y aurait des millions d'Africain prêts à arriver en France et que ceux-ci seraient envoyés par l'Afrique, ce qui peut expliquer le début des restrictions autour de la demande d'asile.

Toutefois il n'y a absolument aucune preuve que ces Africains souhaitent réellement rejoindre la France.

Le directeur, George Fieschi et le secrétaire général de l'Ofpra Gilles Rosset vont communiquer des chiffres venant appuyer l'idée d'invasion. Ils vont justifier leur propos en accusant les fraudes, en précisant que ce serait la faute des africains car elles représentent un tiers des demandes des requérants africains. L'association France Terre d'Asile va publier un communiqué afin de contredire, rétablir la vérité et dénoncer le comportement du directeur de l'Ofpra : "une campagne tendant à jeter le discrédit sur les étrangers qui demandent l'asile".

Toutefois leur communiqué ne sera pas partagé dans la presse, et touchera sûrement beaucoup moins de monde que les propos de l'Ofpra.

Même si les Zaïrois sont en faute, on peut voir ici qu'il y a un souhait d'instaurer un climat de suspicion chez les citoyens,

afin que le gouvernement prennent des mesures plus strictes envers ces ethnies pour “protéger l’asile”.

Même si le ministre des Affaires étrangère a condamné leurs propos, il affirme ne rien pouvoir faire et viens ajouter “Il est vrai que l’afflux de demandeurs d’asile pose problème”, ce qui appuie les propos de l’Ofpra.

Nous avons donc ici la raison de pourquoi les articles parlant des requérants africains et Zaïrois en particulier, parlent d’eux, en utilisant la notion de réfugiés économiques.

Les requérants africains vont se retrouver face aux murs, notamment avec les préfectures qui vont les exclurent directement du processus de demande d’asile, comme nous le montre le télégramme suivant :

“Vous signale afflux d’étrangers se disant ressortissants zaïrois, angolais, congolais et sollicitant l’asile - Stop - de nombreuses fraudes ont été décelées consistant en l’utilisant de faux documents d’identités ou d’état civils multiples en vue d’allocation à caractère social - Stop - compte rendu de cette situation vous invite à appliquer jusqu’à nouvel ordre disposition suivantes: en cas de doute, devez vous abstenir délivrer récépissé de demandeur d’asile”¹³

On voit bien ici le souhait du gouvernement d’écarter les zaïrois, angolais et congolais de la demande d’asile, les préfectures sont normalement tenues de délivrer le récépissé à toutes personnes qui vient déposer une demande d’asile.

Les demandeurs peuvent être renvoyés deux semaines après leur passage à la frontière. Toutefois, ceux dont le profil à l’air acceptable ne sont pas renvoyé mais doivent fournir des pièces supplémentaires à la préfecture pour obtenir le récépissé de demande.

De plus, un autre moyen est mis en place pour vérifier les dires des requérants,

¹³ Télégramme du ministère de l’intérieur aux préfets daté du 24 avril 1982. Archives privées de Marie Riverain. *In Asile et Exil* de Karen AKOKA

lorsque ceux-ci présentent un passeport et un visa.

L'Ofpra contacte l'ambassade qui les a délivrés. Les ambassades ne se contentent pas seulement de transmettre des informations, mais peuvent également donner leur avis sur la décision que doit prendre l'Ofpra, permettant encore une fois de garder de bonnes relations avec les pays d'origine des demandeurs vu que l'ambassadeur peut affirmer qu'aucun requérant de son pays ne fait face à aucune persécution. Cela lui permet d'identifier ces opposants et de les condamner une fois leur rapatriement.

Dans les années 1990, il va y avoir l'apparition d'outils afin de ralentir l'accès à la demande d'asile:

- la généralisation de la possession d'un visa de court séjour pour entrer en France.

- la suspension de l'accord de la libre circulation en 1986 sous Jacques Chirac.

- la loi du décembre 1992, liée avec les accords de Schengen de 90 qui vise à donner une amende pour les transporteurs acheminant des étrangers sans visa.

- ² qui vient définir les zones d'attente dans les aéroports et les ports.

De plus, il y aura l'arrivée au ministère de l'Intérieur en 1986, de Charles Pasqua connu pour sa position anti-immigration. Il souhaite mettre la main sur l'Ofpra afin de pouvoir gérer à sa façon l'asile et minimiser les flux d'arrivée.

Ce n'est pas le seul ministère à s'intéresser à la question de l'asile. Le ministère des Affaires étrangères donne la responsabilité de l'Ofpra à la "Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France" (qui lie l'asile à la question de la gestion des étrangers en France) alors que précédemment il était sous la responsabilité des conventions administratives (qui lie l'asile et les applications d'une convention internationale)

Le ministère des finances impose à l'Ofpra, par le biais d'affectation budgétaire, de privilégier la lutte contre la Fraude au détriment du traitement qualitatif des dossiers.

Le ministère de l'intérieur va réussir à restreindre l'accès à l'asile, en subordonnant la possibilité de déposer une demande d'asile en préfecture à des conditions toujours plus nombreuses.

L'Ofpra va également changer dans son fonctionnement. En effet, elle va devenir une bureaucratie néolibérale, qui va se développer dans toutes les administrations afin de faire passer l'État d'une logique de moyens à une logique de résultats !

Pour commencer, il y aura l'arrivée des objectifs chiffrés, dans un premier temps introduits pour montrer les résultats collectifs de l'Ofpra. Ils vont vite devenir des objectifs à atteindre, qui vont individualiser et éloigner les agents.

Appliqués uniquement aux nouveaux agents qui ont des contrats d'un an, engagés dans les "cellules de déstockage", ils ont comme mission d'étudier les demandes d'asile infondées. Ces nouveaux agents sont en fait engagés à rédiger des rejets en série car ils ne rencontrent même pas les demandeurs d'asile afin d'étudier en profondeur leur demande.

Au fil des années 90 les objectifs chiffrés vont s'appliquer à tous les agents jusqu'à devenir une norme.

Découle de cette obligation, l'introduction de la prime sur le rendement, qui va représenter 500 euros versé tous les 6 mois.

Cette prime félicite l'agent d'avoir atteint ses objectifs, ce qui entraînera de la part de certains agents un traitement rapide des demandes autour desquelles un doute planera, afin de ne pas "perdre de temps".

Toutefois, selon les contrats des agents, les chiffres n'auront pas les mêmes objectifs.

Pour les fonctionnaires cela va être un outil de gestion de carrière: monter en grade, mutation ou détachement dans une autre administration. Ainsi, ceux qui ne valident pas leur objectif vont se retrouver sous pression.

Pour ce qui est des contractuels qui sont souvent engagés avec un CDD d'un an, remplir ses objectifs représente la possibilité d'être réengagé. Vient s'ajouter à ça, le fait que les agents les moins performants ne voient pas leur contrat se poursuivre.

De nouveau recrutement succèdent directement ceux qui ne sont pas repris, ce qui ajoute par la même occasion de la pression du les nouveaux arrivants.

Ces objectifs sont donc un moyen pour les chefs de section de discipliner les agents en leur distribuant des sanctions ou des privilèges, par exemple la distribution de dossier plus ou moins facile.

D'autre part, ils viennent créer un environnement compétitif entre les agents en communiquant devant les uns et les autres les résultats et en faisant des comparaisons.

Autre donnée qui vont être étudiée chez chaque agent, les taux d'accord et de rejet.

Ils ne sont pas renseigné officieusement, cependant, les chefs de sections les communiquent et les comparent également.

Les agents n'attendent toutefois pas leur chef de section pour avoir ces taux et se comparer.

Les discussions dans le couloir et autour du café vont aborder ce sujet. Entraînant une catégorisation et stéréotypisation des agents avec un taux d'accord trop élevé, accusant cet agent de ne pas protéger assez l'asile car étant trop naïf par exemple.

De plus, si un agent à un taux d'acceptation plus élevé par rapport aux autres sont chefs va lui demander d'harmoniser de sorte à avoir la même chose.

Ainsi on va voir une situation inverse à celle de 1950-70 prendre place.

Ce ne sont plus les refus qui doivent être justifiés mais les accords.

L'Ofpra va également perdre son aspect social d'accompagnement qui était pourtant l'âme de l'office à ces débuts, pour une dimension de contrôle et de maintien de l'ordre social. Les agents vont être coupés de tout, plus de contact direct avec les demandeurs d'asile.

Les interprètes, avocats, même les documents se retrouvent dématérialisés. Alors, si un agent à des liens amicaux ou familiaux avec un demandeur d'asile ou un réfugié, ce ne sera plus un avantage comme cela pouvait l'être par le passé. Celui-ci devra le déclarer et le justifier.

Dans les années 2000, l'Ofpra va développer des prescriptions écrites. Elles concernent la manière de mener les entretiens, de prendre les décisions et de les rédiger en fonction des profils ou des nationalités des demandeurs, cet ensemble de règles sera appelé "la doctrine".

Elle deviendra 10 ans plus tard un ensemble de textes précis, qui détaillent: pays par pays, groupe par groupe, les profils typiques des demandeurs et la position de l'Ofpra à leur égard.

C'est à travers ces changements au sein de l'Ofpra que l'on peut voir comment petit à petit, la prise en charge des migrants à changer en France.

Toutefois c'est changement ne sont pas pour améliorer la situation.

En effet, en venant restreindre est compliquer les démarches administratives, les changements de l'Ofpra viennent impacter les "réel" réfugiés.

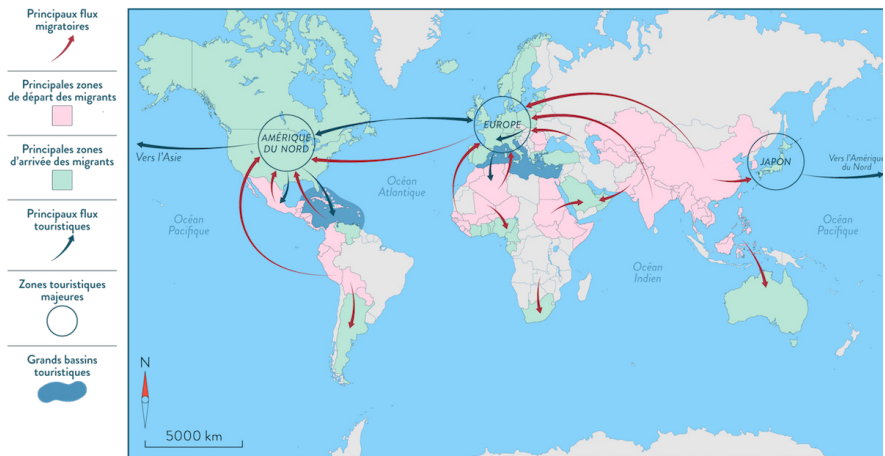
Mais n'est ce pas une volonté de l'Ofpra, il a adopté une posture en total retrait des demandeurs d'asile, il ne communique plus avec les associations, les avocats, les traducteurs, tout ceux en contact direct avec les demandeurs d'asile.

On se retrouve ainsi avec un traitement des demandes qui n'est plus très humain. Tout cela afin de défendre un asile dit en danger alors que eux même participe à le mettre en danger.

III) Mouvement migratoire et économie, un lien souvent oublié

Nous allons maintenant nous concentrer sur l'actualité autour de la migration de nos jours. En effet, quelles sont les raisons des départs des personnes qui souhaitent demander le statut de réfugié, mais qui ne l'obtiennent pas car qualifié de migrant économique. Nous faisons face à de nouveaux profils de demandeurs d'asiles et de nouvelles raisons de départ. Nous allons ici nous intéresser à l'impact de la mondialisation sur les flux de départ et questionner la convention de Genève.

Flux migratoires et touristiques dans le monde



La cartographie suivante regroupe les flux de déplacement dans le monde. Nous allons nous concentrer sur ce qui nous intéresse, c'est-à-dire les flux migratoires. Ainsi nous pouvons voir les pays d'origine des migrants comme par exemple: le Soudan, Mali, Burkina Faso, Pakistan, Kazakhstan, Maroc, Mexique, Pérou...

Mais aussi les pays vers lesquels ils se dirigent comme ceux qui composent l'Europe mais aussi les Etats-Unis.

Ces départs peuvent être expliqués par les conditions du pays d'origine, son économie. C'est pourquoi vous trouverez ci-joint la croissance du PIB par habitants de l'Afrique Subsaharienne. Nous pouvons y voir qu'elle varie énormément montrant l'instabilité de son économie: une forte croissance étant suivi très souvent d'une forte baisse (et réciproquement).

Ainsi les migrants vont avoir tendance à aller vers des pays riches, ou des pays voisins où l'économie y sera plus meilleure.

Nous allons maintenant voir ce qu'est la mondialisation. C'est un *"processus historique, pluriséculaire (qui s'étend sur plusieurs siècles), de mise en relation des sociétés du monde entier, ou plutôt du Monde, avec une majuscule, devenu un lieu commun à toute l'humanité.*

Croissance du PIB par habitant (% annuel) - Sub-Saharan Africa

Données des comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE.



C'est un processus continu d'intensification et de fluidification des échanges, porté par l'essor des transports et des mobilités (populations, entreprises, etc.) et accéléré depuis les années 1970 par les systèmes contemporains de communication et de circulation de l'information."¹⁴

Elle vient relier les acteurs et les activités économiques du monde entier, ce qui à été rendu possible par la disparition progressive des barrières commerciales et la mobilité des capitaux .

Pourquoi cet intérêt pour la mondialisation ?

Grâce à mes parties précédentes, je vous ai montré comment la politique est directement liée à la question de l'asile et ne peut être dissociée. Ici nous allons nous intéresser au lien entre la sphère économique avec la politique et donc directement lié à la question de l'asile.

La mondialisation est directement liée au système économique qu'est le capitalisme et ces deux là vont avoir les même effet c'est à dire l'augmentation du PIB mondial. Il y a également comme autres avantages : croissance économique soutenue, niveau de vie plus élevé, innovation accrue et diffusion plus rapide des technologies et des techniques de gestion, nouvelles perspectives économiques pour les individus comme pour les pays.

Cependant, si nous abordons ce sujet c'est que tous les pays ne vont profiter de ces avantages. Beaucoup de migrants quittent leur pays d'origine car ils sont l'espoir d'une vie meilleure dans des pays plus développés. Ils ne quittent pas leur pays par crainte de persécution donc il ne rentre pas dans la convention de Genève mais ne serait-il tout de même pas intéressant de connaître plus en profondeur les raisons de leur départ.

¹⁴ Géoconfluence, Mondialisation définition.
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/mondialisation>

Certains n'ont pas eu le choix de partir car leur terre et environnement qu'ils connaissaient et exploiter pour certains à été drastiquement modifié. La question que l'on peut se poser est:

Par qui ?

Aussi bien par les Etats donc on pourrait citer la France et la chine qui vont exploiter les ressources tel que le pétrole, les minerais et le bois par exemple.

On a notamment Luigi Di Maio, vice-président du Conseil Italien qui vient condamner publiquement les (mé)faits de la France en Afrique, en affirmant que c'est à cause de cette exploitation excessive, "ce pillage" des ressources dans les pays Africains, qui poussent ces en dehors du pays car ceux-ci ne gagne rien dans cet échange:

"Si la France n'avait pas les colonies africaines, parce que c'est ainsi qu'il faut les appeler, elle serait la quinzième puissance économique mondiale alors qu'elle est parmi les premières grâce à ce qu'elle est en train de faire en Afrique", a dénoncé Luigi Di Maio et d'ajouter que "Si aujourd'hui, il y a des gens qui partent, c'est parce que certains pays européens, la France en tête, n'ont jamais cessé de coloniser des dizaines de pays africains".¹⁵

Mais ce sont des choses qui ne pourront changer, uniquement si les dirigeants africains se concentrent plus sur le fait de développer les pays au lieu de seulement vendre les ressources.

Les liens du colonialisme ne semblent avoir été complètement coupés, de plus, il y n'y a pas uniquement les Etats qui vont exploiter les pays Africains mais aussi des grandes compagnies.

¹⁵ Luigi Di Maio, vice-président du Conseil italien, le 20 janvier 2019. Gabonreview.com

Nous pouvons aborder le cas qui aura fait parler de lui avec l'intervention de Louis Boyard pendant une émission de TPMP, en effet il a essayé de montrer les liens entre économie et migration en donnant l'exemple du dirigeant de C8, Vincent Bolloré, dont le groupe est poursuivi par des Africains et des ONG dans des pays tel que le Cameroun et le Cambodge, pour violations des droits humains et environnementaux mais aussi de s'accaparer des terres et raser des forêts ancestrale afin d'y créer des plantations de caoutchouc. Ces plaintes viennent s'inscrire dans l'entreprise Socapalm dont le groupe Bolloré détient 38,7%.

On peut également citer la pêche minotière qui est réalisée dans les océans/mers qui entourent l'Afrique.

Cette pêche est un système de pêche intensif et industriel, employé dans ces mer pour pêcher des petit poissons tel que chinchards, anchois, maquereaux et sardinelles. Originellement achetée par les femmes au Sénégal afin de les fumer et les revendre, elle se retrouve alors sans ressource de travail, parce que les petits pêcheurs n'en pêchent plus assez.

Ces petits poissons sont ensuite transformés en farine par des usines chinoises ou russe installées directement sur les côtes. Cette farine va ensuite être utilisée pour alimenter l'aquaculture mais aussi les élevages de porcs et de volailles. Nous venons donc de voir un problème que génère cette pêche mais ce n'est pas tout en effet les poissons utilisés pour créer cette farine sont comestibles ce qui va à l'encontre du code de conduite pour une pêche responsable établi par l'Agence des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Car cela revient a enlever de la nourriture aux habitants.

Des années en arrière, le fait de vendre ces ressources était vendu comme un hypothèque pour l'avenir, afin de motiver les pays pauvres.



Cependant, la réalité fait qu'avec le capitalisme les pays pauvres n'ont plus de futur à hypothéquer parce que celui à déjà été vendu, tout comme le présent aux pays les plus riches.

Il y a sûrement de nombreux autres exemples d'exploitation qui révèlent les mêmes problèmes. On voit donc que c'est parce que les pays les plus riches se servent dans les pays les plus pauvres que leur habitants n'ont plus le choix que de partir car ils ne peuvent plus vivre de la même manière qu'auparavant. Ce n'est que le revers de la pièce que les pays occidentaux ont lancé, en agissant ainsi ils n'aident pas les pays à se développer car les ressources sont sûrement moins chères qu'ailleurs.

On se retrouve dans un système déséquilibré, ou à cause de la concurrence les plus fort cherchent les solutions les plus rentables afin de maintenir leur position, devenir plus fort et plus riche tandis que les autres pays s'enlisent dans la pauvreté.

Ainsi les demandeurs d'asile sont en réalité les personnes se trouvant en bas de l'échelle sociale du marché, exclus de celui-ci mais pas de la société.

Ils subissent alors les conséquences de leur exclusion, car le marché représente pour la majorité l'unique vérité et solution comme l'était auparavant la religion...

En effet, Assmann et Hinkelammert font se lien dans leur livre " L'idolâtrie du marché", en affirmant que le capitalisme et les croyances sur le rôle automatiquement bénéfique des marchés, rappellent les dogmes religieux.

Contrairement à la religion, les péchés d'égoïsme, cupidité, intérêts, viennent représenter des vertus pour le système assurant le bien-être du monde. C'est également à cause de cela que l'être humain sera considéré comme une ressource et que l'environnement comme une ressource naturelle sans aucune valeur.

Les exclus sont les sacrifices au dieu du marché, ils vont endurer des travaux mal payés, des taux de chômage considéré comme “naturel” et un taux de pauvreté “normal”.

Ils sont en réalité considérés comme une ressource pour le développement de cette économie. Mais ce ne sont pas les seules. En effet, la nature est aussi considérée comme une ressource naturelle sans valeur c'est pourquoi les grandes puissances n'ont aucun scrupule à la détruire, la polluer car il s'agit d'un mal pour un bien pour eux.

L'économie néolibérale prétend que seule une minorité est sacrifiée, mais la réalité est tout autre dans les pays les plus pauvres, où c'est la majorité qu'il l'est.

Nous pouvons alors nous demander si la convention de Genève ne pourrait pas être actualisée car, rappelons le, elle a été réalisée dans un climat d'après guerre. Tandis que de nos jours de nouvelles problématiques entraînant la migration ont vu le jour comme nous avons pu le voir.

Ne devrions nous pas la faire évoluer afin de faire entrer dans la catégorie de réfugié, les demandeurs d'asile qui quittent leur pays car celui-ci a été pillé de ces ressources par les grandes puissances, favorisant ainsi la corruption et le pillage de ressources sauvage qui vient dégrader encore plus leur environnement. Se retrouvant alors dans des pays où les conditions de vie et de travail sont très basses.

En effet, cette situation ne relève pas d'un choix de leur part, ils la subissent comme les personnes qui quittent leur pays par crainte de persécution, eux les quittent par manque d'avenir.

CONCLUSION

Ce mémoire est le point de départ de ma réflexion autour de mon projet en design. Il vient m'éclairer sur l'histoire de la question de l'asile, de l'immigration et sur la compréhension des critères d'attribution du statut de réfugié. Il me permet surtout de comprendre l'origine de la xénophobie ou ce qui a induit celle-ci.

Nous avons pu voir tout le long de ce mémoire l'évolution de la prise en charge des réfugiés et des migrants, jusqu'à l'arrivée de la notion de demandeur d'asile à partir de laquelle l'accent va être mis pour distinguer encore plus les réfugiés des migrants, afin de défendre un asile non justifié et abusé par tous ces demandeurs et de mettre en avant les "vrais" réfugiés.

Toutefois, cet écrit nous a permis de voir qu'en réalité la distinction migrant/réfugié est et à toujours été floue car, déterminée par la politique et les relations entre les différents pays.

La raison pour laquelle la distinction paraît plus accentuée de nos jours pourrait être trouvée dans le fait de demander au requérant de définir précisément les raisons de leur départ de façon nette, précise et dénué de toute dimension économique.

Cette distinction entre réfugié et migrant est basé autour de 3 oppositions principales : *"motivation politique vs économique; migration forcée vs volontaires; trajectoire individuelle vs collective"*. Toutefois d'après ce que l'on a pu voir dans le 3ème partie de ce mémoire, les exemples donnés et ceux de l'actualité nous pouvons nous re questionner.

Est ce que quitter un pays en ruine est réellement une migration volontaire, quitter un pays pour ne pas être enrôlé de force et combattre pour des groupes que l'on ne soutient pas, ne peut être qu'une migration collective.

Est-ce purement une raison économique de fuir la misère de son pays quand celle-ci est créée par des puissances extérieures à celui-ci et qu'ils ne sont que les victimes collatérales, nous ne pouvons diviser les réfugiés et les migrants qu'uniquement par ces 3 oppositions car certains se retrouvent dans l'un et dans l'autre, tout n'est pas tout noir ou tout blanc. Et cela se retrouve également dans l'histoire.

En effet, il y a de nombreux cas où les raisons de l'exil étaient en réalité plus économiques que politiques comme dans le cas des Hongrois et des ex-Indochinois.

L'origine de ce rejet et le besoin de distinguer les deux est une séparation entre économie et politique qui est induite par la pensée libérale. Ainsi, des réfugiés ne peuvent pas fuir des pays soumis à une politique néolibérale.

Comparé au passé, l'attention va être portée sur la façon dont les requérants vont percevoir leur asile et le communiquer ce qui va leur permettre ou non d'obtenir le statut.

La distinction était plus nette pendant la période d'immigration ouverte car ils pouvaient se diriger vers ce qui leur correspondait le mieux, par exemple travailler et donc avoir une vie meilleure et subvenir à leur besoin et ceux de leur famille restée dans le pays d'origine.

C'était également un avantage pour la France car, cela lui permettait d'accueillir des personnes de pays "alliés" tout en maintenant de bonnes relations avec celui-ci en les orientant vers l'immigration, ce qui n'est plus le cas de nos jours. Pour mon projet de recherche en design j'ai décidé d'élargir ma cible.

En effet, j'ai décidé de travailler sur le parcours des mineurs non accompagnés en France et plus précisément leur arrivée en France.

Ce qui m'intéresse ici est de travailler autour de l'orientation des jeunes vers des structures d'aide et peut être aussi la transmission d'informations.

Ainsi même si la cible principale est constituée par ces mineurs, l'idée est de proposer quelque chose qui puisse être accessible à tous demandeurs d'asile dans le besoin.

BIBLIOGRAPHIE

AKOKA Karen. *“L’asile et l’exil : une histoire de la distinction réfugiés/migrants”*, La Découverte, 2020

DEBRAY Régis. *“Eloge des frontières”*, Gallimard, collection blanche, 2010

RODIER Claire. *“Migrants & réfugiés : réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents”*, La Découverte, 2018

SITOGRAPHIE

Introduction :

Le Petit journal Shanghai. *Le petit journal.com*
"ORIENT VERSUS OCCIDENT - La pensée binaire,
seule vision de la réalité ?" ,04/12/2012
[https://lepetitjournal.com/shanghai/actualites/
orient-versus-occident-la-pensee-binaire-seule-
vision-de-la-realite-43298](https://lepetitjournal.com/shanghai/actualites/orient-versus-occident-la-pensee-binaire-seule-vision-de-la-realite-43298)

Sainte Bible. "Genèse 1"
<https://sainte bible.com/lsg/genesis/1.htm>

Axe 1 :

AKOKA Karen, SPIRE Alexis. *"Pour une histoire
sociale de l'asile politique en France"* dans
Pouvoirs. *CAIRN.INFO.* Le Seuil, 2013
[https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2013-1-
page-67.htm](https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2013-1-page-67.htm)

AKOKA Karen. *La vie des idées "Crise des
réfugiés, ou des politiques d'asile ?"* 31/05/2016
[https://laviedesidees.fr/Crise-des-refugies-ou-
des-politiques-d-asile.html](https://laviedesidees.fr/Crise-des-refugies-ou-des-politiques-d-asile.html)

BLONDEAU Vincent. *Histoire : "Chapitre IV La
France après 1945"*
<http://compodispo.free.fr/voir-histoire.php?id=8>

BERNARD Philippe. *"De la colonisation à
l'immigration"* *Le Monde*, 12/10/2006
[https://www.lemonde.fr/livres/article/2006/10/12/
de-la-colonisation-a-l-immigration_822517_3260.
html](https://www.lemonde.fr/livres/article/2006/10/12/de-la-colonisation-a-l-immigration_822517_3260.html)

COHEN. G Daniel. *“Naissance d’une nation: les personnes déplacées de l’après-guerre, 1945-1951”* Persee. Genèses. Sciences sociales et histoire. 2000

https://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_2000_num_38_1_1608

CNDA: *“Histoire de la Cour nationale du droit d’asile”* 1952-2012

<http://www.cnda.fr/La-CNDA/Histoire-de-la-Cour-nationale-du-droit-d-asile>

DIAZ Delphine. *“Chapitre VI. Au temps de la guerre froide : un droit d’asile redéfini (1946-1989)”, dans Exil. CAIRN.INFO.* Gallimard 2021

<https://www.cairn.info/en-exil-les-refugies-en-europe-de-la-fin-du-xviii--9782072802447-page-267.htm>

DREYFUS Michel. *“Viet Vincent, La France immigrée. Construction d’une politique (1914-1997)”* Persee. Vingtième Siècle. Revue d’histoire.

https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_2000_num_66_1_4583_t1_0190_0000_3

GISTI: *“Ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945”. (Article extrait du Plein droit n° 29-30, novembre 1995 « Cinquante ans de législation sur les étrangers »)* <https://www.gisti.org/spip.php?article3844>

GISTI: *“1938-1945 : Faire du neuf avec du vieux” (Article extrait du Plein droit n° 29-30, novembre 1995 « Cinquante ans de législation sur les étrangers »)*

<http://www.gisti.org/spip.php?article3845>

Histoire.immigration: "Première partie : L'histoire de l'immigration en France après 1945" (Musée de l'immigration)

<https://www.histoire-immigration.fr/parcours-l-histoire-de-l-immigration-en-france-depuis-1945/premiere-partie-l-histoire-de-l-immigration-en-france-apres-1945>

Histoire.immigration: "Deuxième partie : La politique de l'immigration en France" (Musée de l'immigration)

<https://www.histoire-immigration.fr/parcours-l-histoire-de-l-immigration-en-france-depuis-1945/deuxieme-partie-la-politique-de-l-immigration-en-france>

Legislation.cnav.fr "Réfugié"

https://www.legislation.cnav.fr/Pages/expose.aspx?Nom=etat_civil_refugie_apatride_refugie_apatride_ex

Legislation.cnav.fr "Convention générale du 28 juillet 1951" 28/07/1951

https://www.legislation.cnav.fr/Pages/texte.aspx?Nom=CV_GENEVE_28071951#art1

OFII : "Notre histoire"

<https://www.ofii.fr/notre-histoire/>

OFPPA. Ofpra : "Histoire de l'asile et de l'Ofpra"

<https://www.ofpra.gouv.fr/frise-chronologique/1920>

RYGIEL Philippe. barthes.enssib : *"Alexis Spire. Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France"* Avril 2005

<http://barthes.enssib.fr/clio/revues/AHI/livres/alspir.htm>

SOULABAILLE Annaïg. *Au fil de Lauwe : “La France dans l’entre-deux-guerres”*

<https://lewebpedagogique.com/asoulabaille1/niveau-3e/histoire/la-france-dans-lentre-deux-guerres/>

Thibault. Philisto: *“La France de l’entre-deux-guerres 1919-1939”, 12/03/2019*

<https://www.philisto.fr/cours-109-france-de-l-entre-deux-guerres-1919-1939.html>

VIPREY Mouna. *“Immigration choisie, immigration subie : du discours à la réalité”* dans La Revue de L’ires. CAIRN.INFO. IRES,2010

<https://www.cairn.info/revue-de-l-ires-2010-1-page-149.htm>

WIHTOL DE WENDEN Catherine. *Migrations en Question “QUELLE EST L’ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE EN FRANCE DEPUIS 1945 ?”* 28/01/2019

https://www.migrationsenquestions.fr/question_reponse/1068-quelle-est-levolution-de-la-politique-migratoire-en-france-depuis-1945/

ZALC Claire. *“ALEXIS SPIRE Étrangers à la carte : l’administration de l’immigration en France (1945-1975)”* dans *Critique Internationale*. CAIRN.INFO. Presse de Sciences po, 2007

<https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2007-2-page-201.htm>

Axe 2 :

AKOKA Karen. *GISTI. : “L’archétype rêvé du réfugié”* (Article extrait du *Plein droit* n° 90, octobre 2011 « Réfugiés clandestins »)

<https://www.gisti.org/spip.php?article2441>

LACROIX Justine. *La vie des idées : “Des droits de l’homme aux droits humains ?”* 20/10/2010
<https://laviedesidees.fr/Des-droits-de-l-homme-aux-droits.html>

Le Monde : “*M. Giscard d’Estaing : les Vietnamiens de culture française pourront être accueillis dans notre pays*” 9/05/1975
https://www.lemonde.fr/archives/article/1975/05/09/m-giscard-d-estaing-les-vietnamiens-de-culture-francaise-pourront-etre-accueillis-dans-notre-pays_2589273_1819218.html

LENDARO Annalisa. “*Le réfugié, le migrant économique et le passeur. Ce que catégoriser veut dire, ou le poids des mots*” dans *La crise de l’accueil*. CAIRN.INFO. La Découverte, 2019
<https://www.cairn.info/la-crise-de-l-accueil--9782348042843-page-97.htm>

RODIER Claire. GISTI. “*Asile territorial : le rappel à l’ordre du Conseil d’Etat*” (Article extrait du *Plein droit n° 45, avril 2000 « Double peine »*)
<http://www.gisti.org/spip.php?article3653>

Axe 3 :

AFROBIZ. AFROBIZ.CO “*L’appauvrissement de l’Afrique*” 19/12/2018
<https://www.afrobiz.co/l-appauvrissement-de-l-afrique>

BOURDIEU Pierre. *Le Monde diplomatique* : “*L’essence du néolibéralisme*” 03/1998
<https://www.monde-diplomatique.fr/1998/03/BOURDIEU/3609>

DZONTEU Désiré Clitandre. *Gabon review* :
“Appauvrissement de l’Afrique: Luigi Di Maio
accuse la France” 22/01/2019
[https://www.gabonreview.com/appauvrissement-
de-lafrique-luigi-di-maio-accuse-la-france/](https://www.gabonreview.com/appauvrissement-de-lafrique-luigi-di-maio-accuse-la-france/)

FRANCE Michée. *Michée France* : “L’impact de la
mondialisation sur les pauvres”. 23/01/2011
[http://michee-france.org/limpact-de-
mondialisation-pauvres](http://michee-france.org/limpact-de-
mondialisation-pauvres)

GOEURY David, SIERRA Philippe. “Chapitre 5.
Les territoires dans la mondialisation” dans
Introduction à l’analyse des territoires. CAIRN.
INFO. Armand Colin 2016
[https://www.cairn.info/introduction-a-l-analyse-
des-territoires--9782200293024.htm](https://www.cairn.info/introduction-a-l-analyse-
des-territoires--9782200293024.htm)

HARZOUNE Mustapha. *Histoire.immigration* : “LES
MIGRATIONS. La mondialisation accélère-t-elle les
migrations ?” 2022
[https://www.histoire-immigration.fr/les-
migrations/la-mondialisation-accelere-t-elle-les-
migrations#:~:text=La%20mondialisation%20
a%20ouvert%20de,%27Europe%20de%20l%27Est](https://www.histoire-immigration.fr/les-
migrations/la-mondialisation-accelere-t-elle-les-
migrations#:~:text=La%20mondialisation%20
a%20ouvert%20de,%27Europe%20de%20l%27Est)

Instant présent : “Le problème de la pensée
binaire”
[https://www.instants presents.com/le-probleme-
de-la-pensee-binaire/](https://www.instants presents.com/le-probleme-
de-la-pensee-binaire/)

JODOIN Mario. Jeanne Emmard : “L’idolâtrie du
marché” 8/08/2016
[https://jeanneemard.wordpress.com/2016/08/08/
lidolatrie-du-marche/](https://jeanneemard.wordpress.com/2016/08/08/
lidolatrie-du-marche/)

JU.M, AFP. *Le Dauphiné* : “À cause des pays riches, l'économie des pays pauvres risque de s'effondrer” 9/11/2021

<https://www.ledauphine.com/environnement/2021/11/09/a-cause-des-pays-riches-l-economie-des-pays-pauvres-risque-de-s-effondrer>

La Rédaction. *JDN* : “Classement PIB : Quels sont les puissances mondiales ?” 14/12/22

<https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1209268-classement-pib-quelles-sont-les-puissances-mondiales/>

La Rédaction. *Géocofluences* : “Mondialisation”. 2005, mis à jour 05/2022

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/mondialisation>

MILANOVIC Branko. “4. Les interactions entre capitalisme et mondialisation” dans *Le Capitalisme sans limite*. CAIRN.INFO. La Découverte, 2020

<https://www.cairn.info/le-capitalisme-sans-rival--9782348055584.htm>

MOLGO Mia. *La Dissertation* : “Le capitalisme et la mondialisation” 14/03/2021

<https://www.ladissertation.com/Divers/Divers/Le-capitalisme-et-la-mondialisation-444885.html>

Nations Unies : “II. Mondialisation et gouvernance”

<https://www.un.org/french/millenaire/sg/report/chap2.html>

Nations Unies : “LA PAUVRETÉ ET L'ÉCONOMIE MONDIALE”

<https://www.un.org/french/events/rio92/rioissue.htm>

OIM ONU MIGRATION. *OIM ONU MIGRATION : “État de la migration dans le monde 2020” 2020*
https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_fr.pdf

OCDE. *“Croissance du PIB par habitant (% annuel) - Sub-Saharan Africa” dans La Banque mondiale*
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP>.

PIGEAUD Fanny. *Reporterre : “Bolloré quitte l’Afrique après avoir exploité la forêt” 24/03/2022*
<https://reporterre.net/Bollore-quitte-l-Afrique-apres-avoir-exploite-la-foret>

RICH David. *France24 : “Bolloré en Afrique, une série d’affaires judiciaires” 6/01/2022*
<https://www.france24.com/fr/france/20220106-bollor%C3%A9-en-afrique-une-s%C3%A9rie-d-affaires-judiciaires>

Statistas : *“Classement des pays ayant le plus faible produit intérieur brut (PIB) par habitant dans le monde en 2022”*
<https://fr.statista.com/statistiques/917055/pays-les-plus-pauvres-monde/>

Schoolmouv : *“ Flux migratoires et touristiques dans le monde” 9/08/2022*
<https://www.schoolmouv.fr/cartes/flux-migratoires-et-touristiques-dans-le-monde/carte>

VALO Martine. *Le Monde : “Le boum de l’aquaculture et des farines de poisson aux dépens de l’alimentation des pays du sud” 14/02/2017*
https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/02/14/la-face-sombre-de-l-aquaculture_5079708_3244.html

WSWS.org : “Le Capitalisme et la pauvreté mondiale”

<https://www.wsws.org/francais/News/1998/mai1998/onupau.shtml#top>

You matter : “Mondialisation : définition, fonctionnement, conséquences - Qu'est-ce que la mondialisation”. 12/11/2019

<https://youmatter.world/fr/definition/mondialisation-definition-consequence-histoire/>

